



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

SNCF : pensions de réversion

Question écrite n° 40422

Texte de la question

M. Jean-Marc Ayrault attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le taux de réversion appliqué aux veuves de cheminots. La pension la plus faible pour un cheminot en retraite est de 5 800 francs par mois. Le taux de réversion dans cette profession est de 50 % contre 54 % dans le régime général. Actuellement, 40 000 veuves percevraient donc une pension mensuelle de réversion d'environ 2 900 francs. Pour 27 000 d'entre elles, cette pension constituerait leur unique ressource. Dès lors, il souhaite savoir quelles mesures envisage de prendre le Gouvernement pour améliorer la situation de ces veuves disposant de revenus très faibles.

Texte de la réponse

Le règlement de retraites forme, avec le statut des cheminots et les relations collectives entre la SNCF et son personnel, un tout indissociable auquel les cheminots, actifs et retraités, sont particulièrement attachés. Le régime de retraite des cheminots constitue un ensemble cohérent comportant des caractéristiques propres ; cela s'explique par l'histoire propre de ce régime qui offre, il est vrai, un taux de réversion inférieur à celui du régime général de sécurité sociale, qui est égal à 54 %. La comparaison entre le régime général et le régime de protection sociale de la SNCF doit se faire non pas isolément, sur un type de prestation, mais par une connaissance d'ensemble des droits et obligations qui les caractérisent. Dès lors, il est difficile d'admettre l'alignement des dispositions spécifiques d'un régime sur celles, plus favorables, d'un autre régime. L'honorable parlementaire peut assurer aux interlocuteurs qui l'ont saisi que le ministre de l'équipement, des transports et du logement a pris la pleine mesure de la situation des veuves de cheminot. Toute évolution dans ce domaine ne peut cependant se faire que dans le cadre des orientations générales définies par le Gouvernement en matière de protection sociale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Ayrault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40422

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 29 mai 2000

Question publiée le : 24 janvier 2000, page 420

Réponse publiée le : 5 juin 2000, page 3442